

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
À tous les médias

La région invite Royal Nickel Corporation à adhérer au *Guide des bonnes pratiques en matière de retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue*

Amos, le 11 juin 2014 — Dans le cadre des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui analyse le projet d'exploitation du gisement de Nickel Dumont à Launay, le Comité de maximisation des retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue (ComaxAT) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue invitent Royal Nickel Corporation à poursuivre les discussions en vue d'adhérer aux principes du *Guide de bonnes pratiques en matière de retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue*. Cet outil majeur et structurant pour la région vise l'accroissement des efforts pour maximiser les impacts économiques qui découlent de ce projet majeur, particulièrement en ce qui concerne les achats, les services ainsi que l'embauche de main-d'œuvre provenant de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Guide de bonnes pratiques en matière de retombées économiques des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue vise à conventionner les communications entre les entreprises comme Royal Nickel Corporation, leurs sous-traitants majeurs, le ComaxAT et les partenaires du développement économique de la région. L'adhésion à ce guide permet de :

- Établir une collaboration avec une instance de maximisation des retombées économiques reconnue par la communauté régionale;
- Favoriser une connaissance accrue des outils de maximisation des retombées économiques développés par le ComaxAT et ses partenaires auprès des donneurs d'ordres et de leurs représentants;
- Obtenir une opportunité de présenter les résultats en matière de maximisation économique locale et régionale grâce à des outils standardisés et de profiter des outils de communication du ComaxAT et de ses partenaires qui en assureront la diffusion;
- Fournir un soutien à l'atteinte des objectifs de développement durable exigés par une organisation de normalisation ou une opportunité d'obtenir des témoignages favorables à l'égard des pratiques d'affaires respectueuses de l'acceptabilité sociale et du développement durable;
- Ajuster les travaux à la capacité des entreprises régionales, notamment par le morcellement des contrats.

« Nos 12 années d'expérience en matière de maximisation de retombées économiques ont mené à ce guide. Les populations locales, territoriales puis régionales auront à vivre les impacts favorables et défavorables d'un projet d'une telle envergure. Nous souhaitons nous assurer de retombées économiques avec des mesures que nous jugeons peu exigeantes pour Royal Nickel,

mais fort bénéfiques pour notre région, nos travailleurs et nos entreprises », précise le président du ComaxAT, M. Guy Baril.

« Dans les phases de construction et d'exploitation d'un projet d'une telle envergure, il est notre devoir et responsabilité de maximiser les retombées économiques, d'abord dans la municipalité d'accueil, puis dans le territoire et enfin en Abitibi-Témiscamingue. C'est pour cette raison que nous souhaitons que Royal Nickel Corporation procède à la signature du *Guide des bonnes pratiques* et collabore activement à sa mise en œuvre », indique M. Jean-Maurice Matte, président de la Conférence régionale.

Source : Annie Boivin, agente de liaison du ComaxAT – 819 763-1405

Pour une entrevue avec Guy Baril, président du ComaxAT, ou avec Jean-Maurice Matte, président de la Conférence régionale, veuillez communiquer avec Annie Boivin.